

Suivi Temporel des Oiseaux Communs (STOC) - 2015 - Appel à bénévoles

Le STOC-EPS (Suivi Temporel des Oiseaux Communs par Échantillonnages Ponctuels Simples) est conçu pour évaluer les variations spatiales et temporelles de l'abondance des populations nicheuses d'oiseaux communs. Les sites suivis sont sélectionnés par un tirage aléatoire. Ceci permet d'avoir une représentativité maximale des différents habitats et des résultats généralisables à l'ensemble des populations nationales des espèces concernées.

Pour participer à ce suivi, il n'est pas nécessaire d'être un ornithologue chevronné puisqu'il s'agit, avant tout, de relever la présence d'espèces communes assez faciles à identifier soit à vue, soit à l'oreille. Il est néanmoins nécessaire de bien connaître les cris et les chants de ces espèces.

La méthodologie est simple et peu contraignante. L'observateur désirant participer au programme se voit attribuer un carré de 2x2 kilomètres tiré au sort dans un rayon de 10 kilomètres autour de la commune de son choix, ainsi qu'un carré de remplacement au cas où le premier serait impraticable. A l'intérieur de ce carré, l'observateur choisit 10 points de comptage régulièrement répartis sur le carré et surtout représentatifs des habitats présents. Un relevé d'habitat est effectué sur chacun des points selon un code utilisé dans d'autres pays européens et adapté pour la France.

Trois sessions espacées de 4 semaines sont prévues au printemps : une session anticipée en mars (facultative) afin de prendre en compte les nicheurs très précoces (réchauffement climatique oblige), une seconde session en avril et une dernière en mai. Une session consiste en une succession de dénombrements de 5 minutes sur chacun des 10 points, en début de matinée par beau temps.

Tous les oiseaux vus et entendus sont comptés et notés sur un plan suivant 3 classes de distance (< 25 m, 25 à 100 m, > 100 m). Les relevés oiseaux et habitat sont réitérés chaque année aux mêmes points et aux mêmes dates, dans des conditions météorologiques favorables et par le même observateur.

Depuis la saison 2011, il est aussi demandé de noter les mammifères contactés aux points de dénombrements et lors des trajets entre ces points. Pour chaque observation, en plus du nom de l'espèce, du nombre d'individus et de la distance d'observation (< 25 m, 25 à 100 m et > 100 m), il faut préciser le mode de déplacement, le segment de trajets concerné et l'habitat dans lequel elle a été réalisée.

Pour prendre connaissance du protocole, des résultats nationaux publiés par le MNHN, consultez le site <http://vigienature.mnhn.fr/page/le-suivi-temporel-des-oiseaux-communs-stoc>

Si vous êtes intéressé et voulez participer à ce programme, n'hésitez pas à contacter le coordinateur régional, consulter et télécharger les fiches suivantes :

Fiche d'aide :

http://www.centre-ornithologique-lorrain.com/docs/Circulaire_COL_fevrier_2012_fichier_4_STOC_EPS_mammiferes_fiche_d-aide.pdf

Fiche relevé mammifères :

http://www.centre-ornithologique-lorrain.com/docs/Circulaire_COL_fevrier_2012_fichier_5_STOC_EPS_mammiferes_fiche_de_releve.pdf

Fiche relevé oiseaux :

http://www.centre-ornithologique-lorrain.com/docs/Circulaire_COL_fevrier_2012_fichier_6_STOC_EPS_fiche_releve_oiseaux.pdf

Jean-Louis CATHALA

Coordinateur régional

jeanlouiscathala@yahoo.fr

1a rue Jeanne d'Arc BP 20105

57 280 Maizières-lès-Metz